

AFFAIRE No 27

APPELS D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION  
POUR L'APPROVISIONNEMENT DU MAGASIN GENERAL  
POUR LE PREMIER SEMESTRE 1989

**LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.**

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Afin de satisfaire les besoins des différents services de la Mairie pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1989, la Municipalité est amenée à faire l'approvisionnement du Magasin Général en matériaux suivants :

- produits sidérurgiques ;
- bois ;
- robinetterie, sanitaires, tuyauterie, joints ;
- petite quincaillerie ;
- droguerie générale ;
- électricité, éclairage public.

C'est pourquoi, je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- de m'autoriser à lancer les appels d'offres ; et, en cas de résultats infructueux, à passer des marchés négociés avec les fournisseurs présentant les offres les plus avantageuses (les marchés seront des marchés à commandes, passés conformément à l'article 273 du Code des Marchés Publics).

LE MAIRE DONNE LECTURE DE L'AVIS DE LA COMMISSION.

Commission des Finances

Elle émet un avis favorable.

---

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que l'avis de la Commission,  
sont adoptés à l'UNANIMITE.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Denis, le 8 SEP. 1988

LE SECRETAIRE GENERAL  
Y. CROCHET

